

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 10 septembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 24 ; de présents = 18 ; de votants = 24

L'an deux mille vingt-cinq, le dix septembre à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURÉ, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 03/09/2025

Date de publication : 16/09/2025

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie DEQUÉ, Éric YGER, Joseph BRAULT, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Christophe LECLERC, Maryam ABOU-MERHI, Clément ROUSSEAU, Bénédicte RUISSEAU, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRE, Jean-Yves ANGER, Antoine DEGUEN

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Mélanie RIO (pouvoir à Francis ADNOT), Yannick LUCAS (pouvoir à Joseph BRAULT), Arnaud AUBAULT (pouvoir à Christophe LECLERC), Dimitri GEA (pouvoir à Philippe LANDURÉ), Brigitte JUGUE-FOURNET (pouvoir à Anne CHARRE), Sylvie MEUNIER (pouvoir à Jean-Yves ANGER)

SECRETAIRE DE SEANCE : Clément ROUSSEAU

<< >>

**AFFAIRE 2025.041 : ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR DES AMENAGEMENTS DE SECURITE AU LIEUDIT MALAUNAY**

Un marché de travaux sous forme de procédure adaptée a été publié le 25 juin 2025, pour une date de remise des plis le 24 juillet 2025.

2 entreprises ont remis une offre, déclarées conformes.

Après analyse, la commission des marchés, réunie le 21 août 2025, propose de retenir l'entreprise suivante :

Entreprise proposée par la commission	Montant en € HT
EUROVIA	147 708.00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu l'avis de la commission des marchés en date du 21 août 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**Par 23 POUR**

**1 ABSTENTION** (Jean-Yves ANGER)

**ATTRIBUE** le marchés de travaux pour les aménagements de sécurité au lieudit Malaunay à l'entreprise EUROVIA, pour un montant total de 147 708.00€ HT, soit 177 249.60 € TTC.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce dossier.

**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.**

Le Maire,  
Philippe LANDURÉ



Publié le 16 septembre 2025